

SEANCE DU 3 JUIN 2020

DÉCISION N° 2020 / 74 / ÉOLIEN MER NORMANDIE / 10

PROJET D'ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment les articles L. 121-8-1, L.121-1 et l'article R.121-3-1,
- vu sa décision n°2019 / 57 / EOLIEN MER NORMANDIE / 1 du 3 avril 2019, de réaliser un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une Commission particulière qui sera présidée par Monsieur Jean-Pierre TIFFON,
- vu ses décisions n°2019 / 81 / EOLIEN MER NORMANDIE / 2 du 7 mai 2019 et n°2019 / 102 / EOLIEN MER NORMANDIE / 3 du 5 juin 2019 désignant les membres de cette même Commission particulière,
- vu le courrier en date du 27 septembre 2019, transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n°2019 / 149 / EOLIEN MER NORMANDIE / 4 du 2 octobre 2019, déclarant le dossier du maître d'ouvrage complet et arrêtant les modalités du débat public et son calendrier,
- vu sa décision n°2019 / 161 / EOLIEN MER NORMANDIE / 5 du 6 novembre 2019, désignant Monsieur Francis BEAUCIRE comme membre de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vu le courriel de Monsieur Jean Pierre TIFFON, président de la commission particulière du débat public, à Madame Chantal JOUANNO, en date du 16 décembre 2019, informant de sa démission des fonctions de président de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vu le courrier de Madame Sarah MELHENAS, membre de la commission particulière du débat public, à Madame Chantal JOUANNO, en date du 17 décembre 2019, informant de sa démission des fonctions de membre de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vu sa décision n°2019/161/EOLIEN MER NORMANDIE/6 du 6 novembre 2019 désignant Monsieur Francis BEAUCIRE président de la commission particulière,
- vu sa décision n°2020/9/EOLIEN MER NORMANDIE/7 du 8 janvier 2020, désignant Monsieur Gilles VRAIN membre de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie et prenant acte de la démission de Monsieur Jean Philippe ANCKAERT,
- vu sa décision n°2020/25/EOLIEN MER NORMANDIE/8 du 5 février 2020, désignant Monsieur Dominique LEGUY membre de la Commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie.
- vu sa décision n°2020/47/EOLIEN MER NORMANDIE/9 du 1er avril 2020, décidant de suspendre le débat public et de prévoir sa reprise un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire pour la durée restant à courir,
- vu la décision n° 2020 / 57/ PROCEDURES CONSEQUENCES DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE du 1er avril 2020,
- vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Considerant que les conditions sont reunies pour la reprise du débat public,

DÉCIDE:

Article 1:

après en avoir débattu,

Le débat public reprend à compter du 15 juin et jusqu'au 19 août 2020.

Article 2:

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

Chantal JOUANNO